Valorisation de sites naturels

Votre collectivité possède un potentiel naturel que vous êtes désireux de valoriser auprès des habitants et touristes ? Le Parc Loire-Anjou-Touraine met à votre disposition son expertise méthodologique et technique pour vous accompagner dans votre projet.

Le Val de Loire bénéficie auprès des touristes d'une notoriété associant la Loire et son caractère « naturel », à des sites monumentaux emblématiques de l'Histoire de France. Majoritairement issus des villes, les touristes sont en recherche de nature. Le calme/la tranquillité et la nature/l'environnement font partie du trio de leurs demandes, après les châteaux et le patrimoine historique. Face à ces attentes, la spécificité « nature et environnement préservé » devient un atout incontestable pour la destination. Une collectivité a tout intérêt à développer un projet de valorisation d'un espace naturel, également bénéfique au cadre de vie de ses habitants.

Marais, forêt, cours d'eau… tous ces espaces naturels et leur biodiversité nous rendent de nombreux services. Dans tout projet, il convient d'être vigilant à leur préservation et veiller à maîtriser les impacts potentiels (dérangement d'espèces, dégradation des chemins…). Le Parc est un allié de choix pour concilier les enjeux de protection et de valorisation, répondre au mieux aux attentes des visiteurs et à vos problématiques de gestion.

COMMENT LE PARC PEUT-IL VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET ?

Quel que soit votre projet, le Parc Loire-Anjou-Touraine peut *a minima* vous aider à définir ses contours. Il tient également à votre disposition des outils d'aide à la décision et à la réalisation pour les aménagements d'espaces naturels. Il vous accompagne pour rassembler les moyens et les techniques permettant de répondre à vos problématiques, qu'il s'agisse de la gestion de l'espace ou de l'accueil des publics.

Pour les sites à aménager, son expertise de plus de 20 ans peut porter sur :

- l'accessibilité ;

- l’aire de stationnement ;
- la délimitation physique et le potentiel naturel/paysager ;
- les outils de découverte à mettre en place : sentier, observatoire, animations…
- la gestion du milieu ;
- la prévention du vandalisme ;
- la gestion des déchets ;
- les coûts de fonctionnement ;
- les outils de promotion…

QUELS SONT LES POINTS DE VIGILANCE ?

Suivant leur degré de fragilité et capacité d’accueil, les sites naturels réagissent différemment à une fréquentation. Non aménagé, le milieu fréquenté se dégrade. Suréquipé, il perd l’aspect naturel qui fait son attrait.

Des études récentes sur les attentes des publics mettent en avant leur refus de sites dont les aménagements sont trop présents dans le paysage. Des sites naturels faiblement aménagés leur sont aujourd’hui préférés. Il convient donc de trouver le juste équilibre entre aménagements et respect du cadre paysager.

Enfin, si la réussite d’un site naturel tient à sa facilité d’accès et à son caractère « hors des sentiers battus », c’est également sa plus grande faiblesse. Souvent en dehors de la fréquentation quotidienne d’une commune, le site est potentiellement plus aisé à vandaliser. Les aménagements doivent donc tenir compte de cette contrainte importante quant à la forme et aux matériaux choisis.

Contactez-nous

Virginie BELHANAFI
Cheffe du service « Tourisme et médiation des patrimoines »
v.belhanafi [at] parc-loire-anjou-touraine.fr

Les plus consultés

Abeilles de Loire

MIEL

Lire la suite +

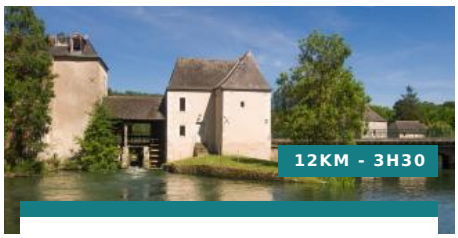

La Fontaine sacrée

SENTIER DE PETITE RANDONNÉE

HISTOIRE

Pont-de-Ruan

Lire la suite +

Artisan du végétal

AGRICULTURE

Toutes les communes

Lire la suite +